

## APPENDICE 3 – CRITÈRES DE QUALIFICATION

### NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Courriel électronique: \_\_\_\_\_

### EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS - LISTE DE VÉRIFICATION

La liste des formulaires et des documents fournis ci-après a pour but d'aider le soumissionnaire à établir une soumission complète. Il appartient au soumissionnaire de satisfaire à toutes les exigences de présentation des propositions.

Veillez suivre les instructions détaillées de l'article IG 09 « Livraison des soumissions » de la clause R2710T Instructions générales aux proposants, comme modifié à IP04 Livraison des soumissions.

Les formulaires, attestations et curriculum vitae (CV) demandés dans l'appendice 3 doivent être remplis et joints à la soumission. Si l'un de ces documents n'est pas rempli et fourni avec la soumission, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dans lequel il devra transmettre les renseignements requis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu rendra la soumission irrecevable.

Veillez noter que l'APC se réserve le droit de communiquer avec la personne susmentionnée à des fins de vérification des renseignements fournis aux présentes.

#### SOUSSION 1

Les soumissionnaires doivent remplir les formulaires ci-joints. Ces formulaires, ou un document dont le contenu et le format sont identiques, ainsi que les curriculums vitae doivent faire partie de la soumission et se trouver dans Soumission 1 – QUALIFICATIONS ».

Partie 1: Formulaires:

- Formulaire A – Réalisations de l'entrepreneur général en construction dans le cadre de projets
- Formulaire B – Réalisations du gestionnaire de projet de l'entrepreneur
- Formulaire C – Réalisations du surintendant de chantier de l'entrepreneur
- Formulaire D – Compréhension du projet et des capacités de l'entrepreneur
- Formulaire E – Gestion des déchets et mesures de réduction des gaz à effet de serre (GES)

#### SOUSSION 2

Partie 2 : Prix, les soumissionnaires doivent fournir :

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA),
- Le formulaire de prix combinés
- Garantie de soumission

## **SOUMISSION 1 - CRITÈRES DE COTATION (CC)**

Les membres du Comité d'évaluation de l'APC évalueront les points forts et les faiblesses de la soumission selon les critères d'évaluation. Pour que leur proposition soit étudiée plus en profondeur, les proposants **doivent** obtenir une note technique d'au moins de soixante (60) points sur les un cent (100) points disponibles

### **CC1 - Réalisations de l'entrepreneur général en construction dans le cadre de projets (15 points)**

**« Le FORMULAIRE A est fourni comme modèle pour cette exigence »**

Décrire les réalisations et l'expérience de l'entrepreneur général en construction dans le cadre de projets. Il s'agit là d'une occasion de mettre en valeur les points forts de l'entrepreneur et de souligner leurs responsabilités, engagements et réalisations antérieures.

Choisir un **maximum** de trois (3) projets dont l'achèvement substantiel et final au cours des dix (10) dernières années. Seulement les trois (3) projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération, comme s'ils n'avaient pas été soumis.

Les projets doivent avoir atteint l'achèvement substantiel et final, ne pas avoir fait l'objet d'une modification de la portée et avoir été achevés au cours des dix (10) dernières années. Ces projets doivent être comme suit.

1. **Un (1) projet de remplacement ou de remise en état d'un pont mobile.** Le projet devait avoir une valeur minimale de 2 M \$ (excluant les taxe(s) applicables), ce qui comprend les travaux réalisés par le soumissionnaire lui-même et ses sous-traitants. Idéalement, le projet devait porter sur un pont tournant fonctionnel et être d'une ampleur, d'une portée et d'une complexité similaires ou supérieures à celles du projet proposé. On recherche un exemple de pont actionné par des systèmes mécaniques ou électriques. La préférence va également aux ponts à commande hydraulique, mais les ponts à commande électrique sont également acceptables. Les exemples de ponts mobiles à commande manuelle sont acceptables, mais ils sont considérés comme étant moins complexes et nécessitant moins de disciplines de construction, alors les propositions qui présentent des exemples manuels obtiendront moins de points. D'autres types de ponts mobiles sont acceptables, comme les ponts basculants et les ponts levants, mais ils obtiendront moins de points sur le plan de la réalisation, car l'expérience recherchée pour le présent projet concerne des exigences et des défis propres à un pont tournant.

Le projet devait inclure l'ensemble des réparations, y compris toutes les disciplines concernées, notamment les structures, le génie civil, la mécanique et l'électricité. Les projets dont le champ d'application se limite à la réparation ou à la remise en état de certains éléments d'un pont obtiendront moins de points sur le plan de la réalisation.

Si des éléments du travail ont été sous-traités, ils doivent être clairement indiqués. Il est préférable que les projets fournis en exemple aient eu recours aux mêmes sous-traitants que pour la proposition actuelle, même s'il ne s'agit pas d'une exigence obligatoire ni d'un critère pour réduire des points si ce n'est pas le cas.

2. **Un (1) projet supplémentaire de remplacement ou de remise en état d'un pont (pas nécessairement mobile).** Le projet devait avoir une valeur minimale de 2 M \$ (excluant les taxe(s) applicables), ce qui comprend les travaux réalisés par le soumissionnaire lui-même et ses sous-traitants. Le pont pouvait être de n'importe quel type et incluait idéalement des travaux sur tous ses éléments, y compris la superstructure, l'infrastructure et les fondations, ainsi que les approches. La préférence est accordée aux projets qui ont une portée pluridisciplinaire, comme la structure, l'électricité (p. ex. les feux de signalisation) et la mécanique, et dont une partie importante du travail nécessite une installation au moyen d'un engin de forage, d'un treuil ou d'un appareil de levage.
3. **Un (1) projet qui a nécessité des travaux dans l'eau.** Il n'est pas nécessaire que l'exemple de projet soumis ait porté sur un pont, mais il devait inclure des travaux de génie civil lourd dans un environnement marin. Ces travaux dans l'eau peuvent avoir inclus l'installation de batardeaux temporaires, de routes sur

digue ou de chenaux de dérivation. Il est préférable que le projet ait inclus la mise en place de béton sous l'eau à l'aide d'une trémie. En outre, les exemples de projets en eau vive (en rivière) sont particulièrement intéressants. Aucune valeur minimale ne s'applique au projet fourni en exemple. L'accent est mis sur la pertinence de sa portée et de sa complexité.

#### Renseignements à fournir:

En plus des exigences décrites ci-dessus, dans au moins un (1) des trois (3) exemples de projets, le soumissionnaire devrait décrire son expérience sur le plan des travaux ou des conditions de travail qui suivent :

- i. Travaux d'excavation civils lourds;
- ii. Construction en béton de masse (éléments armés de 1,0 m ou plus d'épaisseur);
- iii. Travaux de bétonnage par temps froid (béton coulé sur place nécessitant une isolation et un chauffage temporaires);
- iv. Montage de superstructures en acier de construction (peut inclure des structures entièrement assemblées en atelier);
- v. Peinture de ponts en acier de construction;
- vi. Installation de systèmes électriques, de câblage de distribution et de commandes;
- vii. Mise en service des systèmes de ponts fonctionnels, y compris les composants mécaniques et électriques (de préférence, des composants de ponts tournants où l'équilibrage des ponts était nécessaire);
- viii. L'installation de systèmes hydrauliques, y compris l'installation d'un bloc de propulsion et de systèmes mécaniques.

Références de clients - nom, adresse et numéros de téléphone et de télécopieur de clients ou consultant dont le nom est donné en référence au niveau de l'exécution des travaux - Parcs Canada se réserve le droit de valider les informations et les références peuvent faire l'objet d'une vérification.

Le l'entrepreneur général en construction doit posséder les connaissances et les capacités sur les projets ci-dessus. De l'expérience de projets antérieurs d'entités autre que de celle du l'entrepreneur général en construction ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation à moins que les entités font partie de la coentreprise du l'entrepreneur général en construction.

Veillez indiquer les projets qui ont été réalisés dans le cadre d'une coentreprise et les responsabilités de chacune des entités membres de cette coentreprise dans chaque projet.

## **CC2 - Réalisations du gestionnaire de projet de l'entrepreneur (10 points)**

**« Le FORMULAIRE B est fourni comme modèle pour cette exigence »**

Décrire les formations, réalisations et l'expérience du **gestionnaire de projet de l'entrepreneur\*** comparable / pertinent pour le cadre de projet demandé. Il s'agit là d'une occasion de mettre en valeur les points forts du membre et de souligner leurs responsabilités, engagements et réalisations antérieures.

\*La personne désignée par un entrepreneur ou un constructeur, pour gérer et coordonner l'ensemble des activités du projet. Tout le personnel du projet et les sous-traitants embauchés relèveront du gestionnaire de projet de construction qui est responsable de la réussite de ce dernier et qui agira comme principal point de contact direct pour le représentant ministériel de Parcs Canada concernant toutes les questions de construction. Le gestionnaire de projet demeure responsable de la planification, de la mise en œuvre, de la surveillance et du contrôle de toutes les activités du projet jusqu'à ce que le projet soit pratiquement achevé, et il reste impliqué dans les étapes finales de mise en service et d'équilibrage du pont.

Bien qu'il puisse être assisté par d'autres membres de l'équipe, tels que des coordonnateurs de projet, des estimateurs et le superviseur du site, le gestionnaire de projet doit avoir de l'expérience en matière de coordination, d'ordonnancement, d'estimation et d'établissement de rapports sur les contrats directs de construction. Le gestionnaire de projet aura la responsabilité de coordonner les processus de soumission,

d'ordonnancement et de gestion des changements (devis et demandes d'information) tout au long de la construction, et il communiquera directement avec le représentant du Ministère et le propriétaire.

Le **gestionnaire de projet** devrait avoir un minimum de dix (10) ans d'expérience comme superviseur et comme responsable des opérations pour l'entrepreneur dans l'exécution des projets de construction, ainsi que dans la gestion globale et l'ordonnancement des projets de construction.

Veuillez choisir un **maximum** de deux (2) projets substantiellement achevé au cours des dix (10) dernières années par le **gestionnaire de projet de l'entrepreneur**. Seuls les deux (2) premiers projets énumérés dans l'ordre seront pris en considération ; aucun autre projet ne sera examiné ni pris en considération.

#### Projets à inclure

1. **Un (1) projet de pont mobile.** Le projet devait avoir une valeur minimale (travaux réalisés par l'entrepreneur soumissionnaire et ses sous-traitants inclus) de 2 M \$ (excluant les taxe(s) applicables) et porter sur un pont mobile. Il s'agissait idéalement d'un pont tournant, en raison des défis uniques et des exigences spécifiques liés à la construction de tels ponts, mais ce n'est pas obligatoire. Le projet devait prévoir le remplacement complet de la superstructure ou une nouvelle construction. Les projets de remise en état d'une superstructure ne seront pas considérés.
2. **Un (1) projet de pont.** Le projet devait avoir une valeur minimale (travaux réalisés par l'entrepreneur soumissionnaire et ses sous-traitants) de 2 M \$ (excluant les taxe(s) applicables) et porter sur un pont de quelque type que ce soit. L'expérience acquise dans le cadre d'un deuxième exemple de projet de pont mobile serait considérée comme un atout. Le projet devait consister en un remplacement complet de la superstructure ou en une nouvelle construction et inclure des travaux d'infrastructure ou de fondations du pont.

Les projets devaient avoir atteint l'achèvement substantiel et final, ne pas avoir fait l'objet d'une réduction de la portée et avoir été achevés au cours des dix (10) dernières années.

### CC3 - Réalisations du surintendant de chantier de l'entrepreneur (10 points)

#### « Le **FORMULAIRE C** est fourni comme modèle pour cette exigence »

Décrire les formations, réalisations et l'expérience du **surintendant de chantier de l'entrepreneur\*** comparable / pertinent pour le cadre de projet demandé. Il s'agit là d'une occasion de mettre en valeur les points forts du membre et de souligner leurs responsabilités, engagements et réalisations antérieures.

\*La personne désignée par un entrepreneur ou un constructeur pour superviser et diriger les opérations de l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux. Le surintendant de chantier doit rester sur le chantier pendant les heures de travail jusqu'à ce que le projet soit terminé.

Le surintendant du chantier devrait avoir un minimum de dix (10) ans d'expérience en tant que superviseur et responsable des opérations sur le terrain de l'entrepreneur pendant l'exécution du projet de construction.

Choisir un **maximum** de deux (2) projets substantiellement achevé au cours des dix (10) dernières années par **surintendant de chantier de l'entrepreneur**. Seulement les deux (2) projets présentés dans l'ordre seront examinés et tous les autres ne recevront aucune considération, comme s'ils n'avaient pas été soumis.

Ces projets doivent être comme suit.

1. **Un (1) projet de pont mobile.** Le projet doit avoir une valeur minimale (travaux réalisés par l'entrepreneur soumissionnaire et ses sous-traitants) de 2 M \$ (excluant les taxe(s) applicables) et doit être un projet de pont mobile. Le projet n'a pas nécessairement besoin, mais était de préférence un projet de pont tournant en raison des défis uniques et des exigences spécifiques à la matière liée à la construction de ponts

tournants. Le projet doit avoir inclus un remplacement complet de la superstructure ou une nouvelle construction. Les projets de réhabilitation des superstructures ne sont pas acceptables.

- 2. Un (1) projet nécessitant des travaux dans l'eau.** Le projet n'a pas nécessairement été un projet de pont, mais il s'agissait de travaux de génie civil lourds dans un environnement marin nécessitant une certaine nature de travaux dans l'eau. Ces travaux dans l'eau peuvent comprendre l'installation de batardeaux temporaires, de ponts-jetées ou de canaux de dérivation. La préférence est que le projet ait inclus la mise en place de béton sous l'eau en utilisant la méthodologie du béton trémie. De plus, ces exemples de projets dans le domaine de l'eau en mouvement (c'est-à-dire la rivière) présentent un intérêt particulier. Aucune valeur minimale ne s'applique à ce projet. L'accent est mis sur la pertinence de la portée et de la complexité de ce projet.

Les projets doivent avoir atteint l'achèvement substantiel et final, ne pas avoir fait l'objet d'une modification de la portée et avoir été achevés au cours des dix (10) dernières années.

Renseignements à fournir :

En plus des exigences décrites ci-dessus, dans au moins un (1) des trois (3) exemples de projets, le soumissionnaire devrait décrire son expérience sur le plan des travaux ou des conditions de travail qui suivent :

- i. Travaux d'excavation civils lourds;
- ii. Construction en béton de masse (éléments armés de 1,0 m ou plus d'épaisseur);
- iii. Travaux de bétonnage par temps froid (béton coulé sur place nécessitant une isolation et un chauffage temporaires);
- iv. Montage de superstructures en acier de construction (peut inclure des structures entièrement assemblées en atelier);
- v. Peinture de ponts en acier de construction;
- vi. Installation de systèmes électriques, de câblage de distribution et de commandes;
- vii. Mise en service des systèmes de ponts fonctionnels, y compris les composants mécaniques et électriques (de préférence, des composants de ponts tournants où l'équilibrage des ponts était nécessaire);
- viii. L'installation de systèmes hydrauliques, y compris l'installation d'un bloc de propulsion et de systèmes mécaniques.

**CC4 - Compréhension du projet et des capacités de l'entrepreneur (60 points)**

**« Le FORMULAIRE D est fourni comme modèle pour cette exigence »**

L'entrepreneur général en construction aurait avantage à démontrer qu'il comprend les buts du projet, l'aptitude et capacité à effectuer le travail et la capacité de gestion à relever les défis du projet et à fournir un plan d'action.

Information that should be supplied:

- **Description de la main-d'œuvre, des sous-traitants et des équipements** qui seront utilisés par l'entrepreneur pour exécuter les travaux. Veuillez expliquer quelles parties du travail seront réalisées par vos propres forces et quelles étapes du travail feront appel à des sous-traitants. En particulier, décrivez les capacités et les rôles des métiers entourant la mécanique et la fabrication de la charpente métallique.
- **Plan de travail** – Veuillez fournir une ventilation des tâches de travail et expliquer la manière dont les travaux décrits dans les dessins et les spécifications de construction seront échelonnés et exécutés. Les niveaux d'eau, les données sur le débit et les renseignements bathymétriques du lit de la rivière fournis dans les documents doivent être pris en compte. Décrivez de quelle manière le pont sera fabriqué et érigé.
- **Méthodologie** – Veuillez décrire la manière dont le travail sera effectué, y compris les techniques, les outils et les équipements utilisés pour garantir une installation de haute qualité.

Certains composants mécaniques ont des exigences strictes en matière de matériaux et de tolérances relatives à la fabrication. La fabrication des ponts est soumise à des hauteurs de construction serrées sur le terrain. Le pont est également un bien patrimonial et il doit être reproduit dans le respect de son apparence d'origine, notamment sur le plan des formes, de la taille, de la géométrie et des connexions. La flexibilité sera au mieux limitée dans la révision des détails du pont. Cependant, l'ancien pont ne peut plus servir de modèle. Des exemples de ponts similaires existent toutefois sur des sites voisins, mais le pont exact à reproduire a été démolé. Les dessins de conception et d'enregistrement, dont l'exactitude a été validée, servent donc de référence pour la production des dessins d'atelier et la fabrication.

Discutez du processus, des mesures de contrôle et des techniques de fabrication du pont auxquels vous recourrez pour vous assurer que le pont est fabriqué avec exactitude. Vous devriez y inclure les raccords, les systèmes d'assemblage et de peinture qui sont des aspects clés de la fabrication pour lesquels le propriétaire appliquera un programme d'inspection d'assurance qualité rigoureux.

L'aménagement des travaux doit être méticuleusement exécuté pour que le pont nouvellement fabriqué puisse être installé et qu'il fonctionne avec un minimum d'ajustement. Les méthodes, les technologies et l'équipement d'aménagement et de contrôle doivent être expliqués.

L'équilibrage et la mise en service des ponts sont des activités primordiales. La simple construction du pont ne permet pas d'atteindre l'objectif du projet. Le pont doit fonctionner et démontrer sa fiabilité grâce à un programme rigoureux d'essais et de mise en service expliqué dans les spécifications. Expliquez les techniques ou les méthodes qui seront utilisées pour mener à bien ces travaux, et montrez de quelle manière l'entrepreneur général de construction utilisera l'expérience et les connaissances qu'il a acquises dans le cadre de projets antérieurs pour assurer le succès du projet actuel.

Le calendrier du projet exigera que les travaux tels que le béton coulé sur place soient réalisés pendant l'hiver, par temps froid. La poursuite de la remise en état des culées et des piliers nécessitera des travaux dans l'eau. Le lit de la rivière s'abaisse fortement à chaque culée; la pile centrale est isolée dans la rivière et sa surface est fortement détériorée. Les niveaux d'eau et les débits fluctuent et des restrictions interdisent les travaux dans l'eau entre le 15 mars et le 15 juillet de chaque année. L'entrepreneur général de construction doit expliquer de quelle manière il accomplira tous les travaux de béton dans les délais prévus par le contrat, dans le respect de l'environnement et en toute sécurité et en faisant preuve de fiabilité.

Le fait que le pont soit isolé dans la rivière Talbot par une route de remblai créée au moment de sa construction constitue un défi supplémentaire. La route sert de passage pour les câbles aériens. Le niveau d'eau de la rivière fluctue cette dernière est par ailleurs très peu profonde aux points d'accès, mais profonde et à fort débit à certaines périodes de l'année. La ou les méthodes de transport, de levage et de montage du pont doivent être expliquées en détail. Le contrat nécessitera des plans de transport, de levage, de grèvement et de montage pour ces travaux.

- **Stratégie de gestion des risques** – Veuillez décrire les moyens pris pour atténuer les risques liés au respect du calendrier et du budget (notamment les niveaux et le débit de l'eau, les conditions hivernales, les limitations de charge des routes et des ponts, comme les demi-charges au nord du pont, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement, la fabrication du pont, les matériaux et les délais d'approvisionnement).
- **Calendrier de projet** – Veuillez fournir un calendrier des principales étapes et une description des mesures d'atténuation relativement aux restrictions dans l'eau. Veuillez établir la séquence et la stratégie de construction, et répertorier les principaux jalons et la manière dont ils seront atteints. Les jalons incluent les livrables clés, comme le plan de gestion environnementale, dont l'approbation par l'autorité environnementale exige au moins six semaines.

Veuillez soumettre un calendrier sous forme de diagramme de Gantt, qui décrit les principales activités et les étapes clés ainsi que la durée estimée des activités. Le chemin critique doit être clairement indiqué sur le calendrier et décrit au moyen de l'analyse de la méthode du chemin critique.

Veillez fournir la séquence des activités pour achever les travaux dans les délais indiqués dans la demande de propositions. Le pont doit être opérationnel pour le début de la saison de navigation. Le calendrier doit indiquer les principales contraintes telles que la période de restriction des travaux dans l'eau (du 15 mars au 15 juillet) et la date de début de la saison de navigation (le vendredi de la longue fin de semaine de mai).

Veillez indiquer si des améliorations peuvent être apportées au calendrier et fournir des explications au besoin, y compris des propositions de valeur en ingénierie. Parmi ces améliorations, mentionnez des méthodes d'accélération et de compression du calendrier ou des adaptations de la portée et de la conception qui ne sont pas incluses dans la proposition ou le prix de la soumission, mais que Parcs Canada pourrait envisager de mettre en œuvre à un coût supplémentaire dans l'intérêt de l'avancement ou de l'atténuation du risque pour le calendrier.

Les entrepreneurs généraux de construction sont encouragés à déterminer et à inclure des contingences de temps suffisantes dans le chemin critique pour les approbations du flux de travail et l'examen des documents, ainsi qu'une marge de manœuvre pour les contingences et les conditions imprévues, le tout pour prévenir des réclamations sur le plan du calendrier pour ces travaux.

Les entrepreneurs généraux de construction sont encouragés à déterminer le processus de contrôle contre de telles réclamations, en plus de fournir dans le calendrier des détails qui montrent une compréhension de l'étendue des travaux.

Nonobstant la période de validité de l'offre, aux fins de la soumission du calendrier de la demande de propositions, supposez la date de début de contrat du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et la date de mobilisation est le 11 octobre 2022 au plus tôt.

## **CC5 : Gestion des déchets et mesures de réduction des gaz à effet de serre (GES) (5 points)**

« Le **FORMULAIRE E** a été fourni comme modèle pour cette exigence »

Pour se conformer à l'esprit de la *Loi fédérale sur le développement durable* (2008-06-26)

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/index.html> Parcs Canada a élaboré une stratégie ministérielle de développement durable <https://www.pc.gc.ca/fr/agence-agency/bib-lib/plans/docs2i/durable-sustainable-2020-2023> qui vise à écologiser ses activités, y compris les projets de construction. La stratégie comprend des mesures pour réduire les gaz à effet de serre (GES) et des objectifs tels que le détournement de 90 % des déchets produits sur les sites et durant les activités menées par Parcs Canada ou pour son compte d'ici 2023. À ce stade précoce de la mise en œuvre, Parcs Canada n'est pas en mesure d'établir des objectifs ou des cibles précises pour l'entrepreneur pendant la construction, et aucun système de suivi n'a encore été établi.

Toutefois, Parcs Canada souhaite connaître les moyens dont dispose l'entrepreneur pour réduire les déchets et les GES générés par les activités de construction. Parcs Canada souhaite également recueillir des données sur le projet, afin de mieux comprendre les déchets et les GES générés par un projet de cette nature.

Cette démarche peut s'étendre au carbone incorporé si l'entrepreneur a des suggestions concernant les spécifications ou les types de matériaux qui, selon lui, pourraient réduire l'empreinte carbone des ouvrages construits.

Expliquez les systèmes proposés pour la vérification, le tri et le suivi des déchets. Expliquez de quelle manière les déchets seront réduits, notamment grâce à des matériaux réutilisables et recyclables, le recours à des techniques qui produisent moins de déchets et ainsi de suite. Expliquez de quelle manière les GES seront réduits, notamment par l'utilisation d'outils et d'équipements électriques ou économes en carburant, la réduction des déplacements, l'approvisionnement local en matériaux, etc. Veuillez décrire les possibilités offertes par la portée du projet de s'approvisionner localement et de limiter ou d'éviter le transport à partir de régions plus éloignées (en dehors de la province) lorsqu'il n'y a pas de raison valable, outre le coût, pour le faire.

Énumérez les pratiques ou les systèmes de durabilité que l'entrepreneur général de construction pourrait adopter et suivre pour le projet, y compris ceux qui sont liés à des certifications industrielles. Ces pratiques ou ces systèmes peuvent inclure des lignes directrices pour la réduction ou le suivi et la surveillance de la gestion des déchets et des gaz à effet de serre, ainsi que l'approvisionnement durable en matériaux.

Il est reconnu qu'un coût est associé à ces efforts. Veuillez indiquer clairement l'ampleur des efforts que l'entrepreneur a inclus dans sa proposition et son prix de soumission et, si d'autres efforts peuvent être déployés, les décrire de façon à ce que Parcs Canada puisse négocier et envisager de les ajouter à l'étendue des travaux après la présentation des propositions.

## EVALUATION ET COTATION

Dans un premier temps, les soumissions contenant les propositions de prix ne seront pas ouvertes et seuls les aspects techniques des propositions recevables seront examinés, évalués et cotés par un comité d'évaluation de l'APC conformément à ce qui suit afin d'établir les cotes techniques :

Critère		Facteur de pondération	Notation	Note pondérée
CC1	Réalisations de l'entrepreneur général en construction dans le cadre de projets	1.5	0 - 10	0 – 15
CC2	Réalisations du gestionnaire de projet de l'entrepreneur	1.0	0 - 10	0 – 10
CC3	Réalisations du surintendant de chantier de l'entrepreneur	1.0	0 - 10	0 – 10
CC4	Réalisations de l'Ingénieur en construction de l'entrepreneur	6.0	0 - 10	0 - 60
CC5	Compréhension du projet et des capacités de l'entrepreneur	0.5	0 - 10	0 – 5
Evaluation technique				0 - 100

Pour que leur proposition soit étudiée plus en profondeur, les proposants **doivent** obtenir une note technique d'au moins soixante (60) points sur les un cent (160) points disponibles tels que précisés ci-dessus.

**Les propositions des proposants qui n'obtiennent pas la note de passage de soixante (60) points ne seront pas étudiées plus en profondeur.**

### Tableau générique d'évaluation

Les membres du Comité d'évaluation de l'APC évalueront les points forts et les faiblesses de la soumission selon les critères d'évaluation et attribueront une cote de 0, 2, 4, 6, 8 ou 10 points à chaque critère d'évaluation selon le tableau générique d'évaluation qui suit.

Lors de la réunion finale d'évaluation par consensus, les membres du comité d'évaluation de l'APC attribueront des nombres pairs et impairs pour déterminer les notes pour chaque critère d'évaluation.

	INADÉQUAT	FAIBLE	ADÉQUAT	PLEINEMENT SATISFAISANT	SOLIDE
0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences	Connait jusqu'à un certain point les exigences mais ne comprend pas suffisamment certains aspects des exigences	Démontre une bonne compréhension des exigences	Démontre une très bonne compréhension des exigences	Démontre une excellente compréhension des exigences
	Faiblesse ne peut être corrigée	De façon générale, il est peu probable que les faiblesses puissent être corrigées	Faiblesses peuvent être corrigées	Aucune faiblesse significative	Aucune faiblesse apparente
	Le proposant ne possède pas les qualifications et l'expérience	Le proposant manque de qualifications et d'expérience	Le proposant possède un niveau de qualifications et d'expérience acceptable	Le proposant possède les qualifications et l'expérience	Le proposant est hautement qualifié et expérimenté
	Peu probable que l'équipe proposée soit en mesure de répondre aux besoins	Équipe ne compte pas tous les éléments ou expérience globale faible	Équipe compte presque tous les éléments et satisfera probablement aux exigences	Équipe compte tous les éléments - certains membres ont travaillé ensemble	Équipe solide - les membres ont travaillé efficacement ensemble à des projets similaires
	Projets antérieurs non connexes aux exigences du présent besoin	Généralement les projets antérieurs ne sont pas connexes aux exigences du présent besoin	Projets antérieurs généralement connexes aux exigences du présent besoin	Projets antérieurs directement connexes aux exigences du présent besoin	Principal responsable de projets antérieurs directement connexes aux exigences du présent besoin
	Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement	Peu de possibilité de satisfaire aux exigences de rendement	Capacité acceptable; devrait obtenir des résultats adéquats	Capacité satisfaisante - devrait obtenir des résultats efficaces	Capacité supérieure; devrait obtenir des résultats très efficaces

## SOUSSION 2 - PRIX DES SERVICES

Dans une soumission distincte, les soumissionnaires doivent fournir :

- Formulaire de soumission et d'acceptation (SA),
- Le formulaire de prix combinés
- Garantie de soumission

Toutes les soumissions renfermant les propositions de prix correspondant aux propositions jugées recevables du fait qu'elles auront obtenu au moins la note de passage de quatre-vingt-seize (96) points seront dépouillées à la fin de l'évaluation des aspects techniques.

Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 15 %

Le tableau ci-dessous présente **un exemple** où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de **85/15** à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 210, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

<b>Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (85%) et du prix (15%)</b>				
		<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>
<b>Note technique globale</b>		70/100	80/100	85/100
<b>Prix évalué de la soumission</b>		45 000,00 \$	55 000,00 \$	50 000,00 \$
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	$70/100 \times 85 = 59,5$	$80/100 \times 85 = 68,0$	$85/100 \times 85 = 72,25$
	<b>Note pour le prix</b>	$45/45 \times 15 = 15,0$	$45/75 \times 15 = 9,0$	$45/60 \times 15 = 11,25$
<b>Note combinée</b>		74,5	77,5	83,5
<b>Évaluation globale</b>		3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>

La note totale correspond également de la cote de prix multipliée par le pourcentage applicable.

#### **QUALIFICATIONS - NOTE TOTALE**

Les notes totales seront calculées comme il suit :

<b>Cote</b>	<b>Plage d'évaluation</b>	<b>% de la note totale</b>	<b>Note (points)</b>
Cote technique	0 - 100	85	0 - 85
Cote de prix	0 - 100	15	0 - 15
Note totale		100	0 - 100

Le Comité d'évaluation recommandera de contacter d'abord le l'entrepreneur général en construction auquel on aura attribué la meilleure note totale, pour la prestation des services requis. Dans le cas d'une égalité, le l'entrepreneur général en construction qui présente la proposition de prix la moins-disante pour les services sera retenu.